

VOS CONTACTS

CC Périgord Limousin

Laura SAUVAGE
Assistante Sociale
Tél. : 05 53 02 96 24

**CC Isle-Loue-Auvézère
en Périgord**

Maryse BASSERY
Assistante Sociale
Tél. : 05 53 52 51 18

**CC Montagne
Montravel et Gurson**

Sandrine MARCET
Assistante Sociale
Tél. : 05 53 02 96 15

CC Albret Communauté

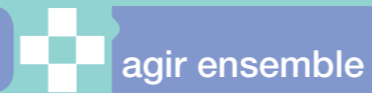
Alain CHAZALLET
Assistant Social
Tél. : 05 53 67 79 05

**CC du Confluent
et des Coteaux de Prayssas**

Lucie BERNARD
Assistante Sociale
Tél. : 05 53 67 78 32

Service Action Sanitaire et Sociale
Tél. : 05 53 67 78 47

Conception service communication MSA DLG - Juillet 2023



« Grandir en Milieu Rural » une offre innovante pour votre territoire

- Dans le cadre de son Plan d' Action Sanitaire et Sociale 2021-2025, la MSA DLG poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires ruraux en mobilisant la nouvelle offre « Grandir en Milieu Rural » depuis 2021.



MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

Tél : 05 53 67 77 77

CS 30003

dlg.msa.fr

24012 Périgueux cedex

@msa_dlg



dlg.msa.fr



« Grandir en Milieu Rural » vous permet, en tant qu'acteur de l'enfance et de la jeunesse, de développer et mettre en place des projets pour répondre aux besoins des jeunes âgés de 0 à 25 ans et de leurs parents dans les territoires ruraux.

La MSA DLG vous accompagne dans la réalisation de vos projets grâce à un soutien technique et financier (missions d'ingénierie, aide au démarrage, à l'équipement ou financement de formations...).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- ◆ Les collectivités territoriales : communes, intercommunalités.
- ◆ Les associations ou structures du territoire proposant des services aux familles.

QUELS PROJETS ?

► Votre projet permet

- ◆ Soit de développer un nouveau service, une action répondant à des besoins spécifiques des familles vivant en milieu rural.
- ◆ Soit d'améliorer, de diversifier l'offre des structures ou des services existants.

Votre projet s'inscrit dans l'une des 5 thématiques :

- ◆ 3 thématiques prioritaires :
 - la petite enfance
 - les loisirs / vacances
 - la parentalité
- ◆ 2 thématiques secondaires :
 - la mobilité
 - le numérique

► Exemples

- ◆ Équiper l'espace jeune d'un pôle numérique à l'accès libre et gratuit.
- ◆ Soutenir un projet citoyen jeunesse sur l'égalité hommes/femmes à travers le sport.
- ◆ Soutenir la création d'un ALSH en milieu rural.
- ◆ Développer l'offre d'accueil du jeune enfant à travers la création d'une micro-crèche.
- ◆ Participer à un forum mobilité et emploi.



► Votre projet est mené sur un des territoires prioritaires définis par la MSA DLG



► La MSA DLG portera également une attention particulière sur :

- ◆ **la qualité de votre projet**, qui peut s'illustrer de différentes manières : l'accessibilité du service / la capacité à aller vers les publics isolés, en situation de précarité, éloignés des services / l'adéquation du projet avec les besoins des familles / la dimension innovante du projet.
- ◆ **l'intégration de celui-ci dans une dynamique territoriale et partenariale** : création de liens avec les services existants sur le territoire et les partenaires locaux de manière à renforcer les dynamiques sur les territoires.

COMMENT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET ?

► Durée du soutien

- soutien possible 1 à 2 ans pour les actions.
- soutien possible de 1 à 3 ans pour le développement de services / structures.

► Montant de l'aide financière

Budget du projet*	Intervention minimale de la MSA
Inférieur à 10 000 €	25 %
Entre 10 000 € et 60 000 €	20 %
Entre 60 000 € et 120 000 €	15 %
Supérieur à 120 000 €	10 %

*Sous réserve de l'enveloppe disponible

La MSA ne pourra pas financer pour les collectivités plus de 80 % du budget du projet, autres financements publics compris (CAF, Département, etc) et 20 % du budget total est à la charge du porteur de projet.

Pour les associations, le pourcentage peut aller jusqu'à 90 % du budget du projet, autres financements publics compris, et 10 % du budget total est à la charge du porteur de projet.

Dans un souci d'avoir un niveau de financement impactant sur les territoires, la MSA interviendra à hauteur de 1000 euros minimum par projet.

L'attribution d'un soutien financier dans le cadre de « Grandir en Milieu Rural » fera l'objet d'une convention de financement avec le porteur de projet.

► Dossier de demande

Ce dossier est téléchargeable sur le site internet de la MSA DLG rubrique [Votre MSA - Nos actions - Action sociale](#)

Le dossier est à envoyer à : contact_ass.blf@dlg.msa.fr

Vous pourrez l'accompagner de tous renseignements ou documents venant préciser votre projet.

► Calendrier

Les demandes sont à déposer entre le 1^{er} janvier et le 15 novembre de l'année en cours, et seront étudiées lors des 4 Comités Pleniers d'Action Sanitaire et Sociale.